

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2005013

OBJET : Clôture du budget annexe de Revitalisation des Sites Industriels (R.S.I)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n° 363 b du 15 décembre 1986 créant le budget annexe du R.S.I,

Vu la délibération n° 119 du 29 juin 2005 statuant sur le compte de gestion 2004 du Receveur Municipal pour le budget annexe du R.S.I,

Vu la délibération n° 120 du 29 juin 2005 approuvant le compte administratif 2004 du budget annexe du R.S.I,

Vu la délibération n° 124 du 29 juin 2005 affectant le résultat du budget annexe du R.S.I,

Considérant, que tous les locataires acquéreurs sont devenus propriétaires,

A l'unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Le budget annexe de Revitalisation de Sites Industriels (R.S.I) est clôturé.

ARTICLE 2 : Les résultats du compte administratif 2004 du budget annexe du R.S.I seront repris au budget supplémentaire 2005 de la Commune.

Le Maire.